CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-407

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté lors de la séance extraordinaire du 15 octobre 2026, le règlement suivant :

Règlement numéro 2026-407, intitulé : « Règlement modifiant le Règlement n° 2006-065 concernant la Sécurité incendie ».

Ce règlement vise notamment à modifier les dispositions quant à l'installation de système d'extincteurs automatiques à eau.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 15e jour du mois d'octobre 2026.

La greffière,



AC/bb

Me Ariane CAMIRÉ